

Conclusions 2022 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Bénin

En 2022, le Bénin a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les autorités béninoises ont fourni des données en matière d'application du droit pénal concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux pires formes de travail des enfants aux fins de publication du présent rapport. Elles ont également renouvelé le Programme national d'alimentation scolaire intégré, qui fournit des repas à 75 % des écoles du pays, et contribué à leur financement. Enfin, la Direction générale du travail a dispensé une formation aux inspecteurs du travail, aux travailleurs sociaux et aux agents de la police judiciaire sur les procédures opérationnelles standard dans les affaires de travail des enfants. Toutefois, au Bénin, des mineurs sont livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment au travail forcé dans la production du coton et le concassage du granit. Des enfants font aussi des travaux dangereux comme domestiques et vendeurs des rues. Il existe de nombreux obstacles à l'éducation, en particulier pour les enfants porteurs de handicap. Par ailleurs, le manque de financement de l'Inspection du travail pourrait entraver les mesures publiques de protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Adopter une loi sur l'enseignement public de base gratuit, y compris pour le premier cycle du secondaire.	2021 – 2022
	Relever l'âge minimum de fin de la scolarité obligatoire de 11 à 14 ans pour qu'il corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2021 – 2022
Application	Dispenser une formation appropriée aux inspecteurs du travail et aux responsables de l'application du droit pénal.	2013 – 2022
	Veiller à ce que l'Inspection du travail reçoive un budget approprié pour s'acquitter de son mandat, notamment pour les moyens de transport.	2009 – 2022
	Améliorer la coordination entre les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux et les agents de police lors de la planification et de l'exécution des inspections du travail.	2021 – 2022
	Permettre à l'Inspection du travail de mener librement des inspections dans le secteur de l'agriculture.	2021 – 2022

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Développer les inspections du travail dans les secteurs à forte prévalence de travail des enfants, notamment dans les mines et les carrières, la pêche et le travail domestique.	2019 – 2022
	Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail de 72 à 120 pour assurer une couverture appropriée de la population active, qui compte environ 4,8 millions de personnes.	2015 – 2022
	Publier des données sur les efforts en matière d'application du droit pénal, notamment sur les sanctions prononcées.	2009 – 2022
Coordination	Veiller à une coordination efficace entre les différents organismes, notamment en précisant les mandats institutionnels et en améliorant la communication concernant la collecte et le partage des données.	2019 – 2022
Politiques gouvernementales	Consacrer des moyens adéquats au soutien de la mise en œuvre de toutes les politiques relatives au travail et à la traite des enfants, notamment le Plan national d'action de lutte contre la traite des personnes.	2010 – 2022
Programmes sociaux	Accroître l'accès à l'éducation en assurant la sécurité des enfants, surtout des filles, à l'école, en fournissant l'accès à des installations sanitaires et des produits d'hygiène féminine, en veillant à des adaptations dans les écoles pour les enfants porteurs d'un handicap, en fournissant des transports scolaires fiables, en améliorant les infrastructures scolaires et en relevant les taux d'enregistrement des naissances.	2010 – 2022
	Mettre en place des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le travail domestique, l'agriculture, les mines et les carrières, surveiller l'avancement de ces programmes et en rendre compte chaque année.	2010 – 2022